

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210301-D\_01\_03\_21\_20-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2021

Affichage : 05/03/2021

**Délibération n°01-03-2021-020**

8.8 Environnement

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021*

Date de convocation	23 février 2021
Date d'affichage	23 février 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	52 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 1<sup>er</sup> mars à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Beauregard à Cherré-Au, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Pierre CRUCHET (représentant M. Eric BARBIER), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Yves HERMELINE), M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Françoise PELLODI), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPIILLON (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS (ayant reçu pouvoir de M. Pierre BOULARD), M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés** : M. Éric BARBIER (représenté par M. Pierre CRUCHET), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD (ayant donné pouvoir à M. José PLANS), M. Jean-Yves HERMELINE (ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON), Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE), M. Roland MARCOTTE, Mme Françoise PELLODI (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Eric PAPIILLON).

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine BOSSY

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## SAUR : RÉVISION DES TARIFS APPLICABLES EN 2021

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le contrat avec la société SAUR signé en date du 26 décembre 2019 pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves, réhabilitées et existantes,  
Vu la délibération n°14-12-2020-020 en date du 14 décembre 2020 relative à l'actualisation des tarifs applicables en 2021,  
Vu le rapport du Président présenté par M. Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement,  
Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que le 14 décembre 2020, le conseil communautaire a pris acte des nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public avec la société SAUR.

**EST INFORME** que l'un des indices utilisés pour l'actualisation annuelle a été révisé par les services de l'INSEE le 8 janvier dernier.

**PREND ACTE** de cette modification à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**PREND ACTE** des nouveaux tarifs pour 2021 :

Nature du contrôle	Montant 2020 en € HT (hors surtaxe)	Montant 2021 en € HT (hors surtaxe) révisé en décembre 2020	Montant 2021 en € HT (hors surtaxe) suite révision INSEE
Contrôle de conception des travaux neufs ou réhabilités	114,70	116,33 par contrôle	<b>116,99 par contrôle</b>
Contrôle de réalisation des travaux neufs ou réhabilités*	151,30	153,45 par contrôle	<b>154,33 par contrôle</b>
Contrôle périodique du bon fonctionnement	181,50	184,08 par installation	<b>185,13 par installation</b>
Contrôle de l'installation en cas de cession immobilière	180,00	182,56 par contrôle	<b>183,06 par contrôle</b>

Fait et délibéré en séance publique  
Le 1<sup>er</sup> mars 2021

Pour extrait conforme  
Le 2 mars 2021

Le Président

M. Didier REVEAU